



ASSURANCES
Responsabilité civile
Responsabilité individuelle

L'Association « Fitness GEA » contracte une assurance responsabilité civile chez AXA, pour tous ses Adhérents

Dès que l'adhésion est payée , l'Adhérent est assuré Responsabilité civile uniquement (l'Adhérent provoque un accident sur un autre Adhérent) ;

L'assurance individuelle (l'Adhérent se blesse tout seul) n'est pas obligatoire mais conseillée.

Beaucoup d'Adhérents sont déjà assurés (assurance individuelle) par leur propre assurance,

Renseignez vous auprès de votre assureur

Notre association vous propose, si vous le désirez, l'assurance individuelle AXA .
La cotisation annuelle est de 80€ ; Elle est à votre charge et vous devez faire vous-même les démarches d'adhésion.

Talon à signer et à remettre aux membres du comité lors de l'inscription :

Je, soussigné(e),.....

Adresse :.....

.....déclare :

& choisir de **ne pas prendre** l'assurance individuelle AXA oui non

& Choisir de **prendre** l'assurance individuelle AXA oui non

-
Signature de l'adhérent(e) précédée de la date et de la mention « lu et approuvé »: